



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

**Juillet-Août
2012**

Le mot de notre fondateur

« La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a été suscitée, pensons-nous, providentiellement par le Bon Dieu pour être un phare, une lumière dans le monde entier afin de sauver le vrai Sacerdoce, le vrai Sacrifice de la Messe, la Doctrine et la Tradition de l'Église et la Vérité pour apporter le salut aux âmes. Nous vivons dans un temps vraiment exceptionnel. »

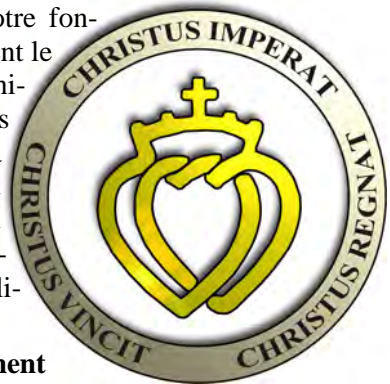
*Sermon à Ecône,
janvier 1987*

Rome et la Fraternité : suite

Après un silence total depuis des années, les médias s'agitent en tous sens au sujet des échanges qui ont lieu entre les supérieurs de la Fraternité Saint Pie X et les autorités romaines. Certains voudraient voir la Fraternité « rentrer dans le rang » et adopter les réformes désastreuses issues du Concile Vatican II. D'autres font tout pour empêcher que la Fraternité, injustement condamnée pour son attachement à la foi de toujours, continue d'être traitée comme une secte de pestiférés à éviter à tout prix.

Puisque la plupart de ces échanges se font discrètement et sans publicité, ils en sont pour leurs frais et on les voit alors faire des suppositions plus loufoques les unes que les autres.

En attendant de savoir précisément ce qui s'est dit, je vous propose de revenir sur des textes déjà anciens de notre fondateur, qui rappellent le but de notre Fraternité, les circonstances qui entourent sa naissance et la conduite à tenir au milieu de la tempête qui secoue l'Église aujourd'hui. ♦



Père Chrissement

Pour commencer voici sa fameuse déclaration du 21 novembre 1974 où il montre la dérive des autorités imbues de modernisme pourtant condamné par les papes précédents et la réaction de défense de la foi qui doit être celle des chrétiens et plus particulièrement des prêtres chargés de les guider.

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la Foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles.

S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. (Gal. 1:8)

N'est-ce par ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Eglise.

« On ne peut modifier profondément la 'lex orandi' sans modifier la 'lex credendi.'

A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Eglise Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué

dans la foi, les moeurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise, par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Eglise Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les 'fidèles dispensateurs des mystères de Notre Seigneur Jésus-Christ' dans le Saint-Esprit. Amen. » **Déclaration du 24 novembre 1974**

Devant cette fermeté doctrinale, Rome n'a pas cherché à montrer que Monseigneur Lefebvre se trompait. Elle lui donne l'ordre de se soumettre aux réformes. Mais voilà; selon la doctrine catholique, l'obéissance est une vertu morale, qui tient le juste milieu entre le défaut, la désobéissance, qui refuse de se soumettre aux ordres légitimes, et un excès, qu'on peut appeler la servilité, qui se soumet même aux ordres mauvais. Il vaut mieux donc désobéir pour conserver la foi qu'obéir en la perdant.

En 1976, Rome interdit à Monseigneur Lefebvre d'ordonner de nouveaux prêtres. Il passe outre et explique pourquoi on lui refuse ces ordinations.

« Mais si, en toute objectivité, nous cherchons quel est le motif véritable qui anime ceux qui nous demandent de ne pas faire ces ordinations, si nous recherchons leur motif profond, nous trouvons que c'est parce que nous ordonnons ces prêtres, afin qu'ils disent la messe de toujours.

Et c'est parce que l'on sait que ces prêtres seront fidèles à la messe de l'Eglise, à la messe de la Tradition, à la messe de toujours, qu'on nous presse de ne pas les ordonner. Je n'en veux pour preuve que ce fait: six fois depuis trois semaines, six fois on nous a demandé de rétablir des relations normales avec Rome et, comme témoignage, de recevoir le rite nouveau et de le célébrer moi-même. On est allé jusqu'à m'envoyer quelqu'un qui m'a offert de concélébrer avec moi dans le rite nouveau, afin de manifester que j'acceptais volontiers cette nouvelle liturgie, et qui m'a dit que, de ce fait, tout serait aplani entre nous et Rome. On m'a mis dans les mains un missel nouveau, en me disant: "Voilà la messe que vous devez célébrer et que vous célébrerez désormais dans toutes vos maisons." On m'a dit éga-



Monseigneur
Lefebvre
à Lille en 1976

lement que, si en cette date, aujourd'hui, ce 29 juin, devant toute notre assemblée, nous célébrions une messe selon le nouveau rite, tout serait aplani alors entre nous et Rome. Ainsi il est clair, il est net que c'est sur le problème de la messe que se joue tout le drame entre Ecône et Rome.

Avons-nous tort de nous obstiner à vouloir garder le rite de toujours? Certes, nous avons prié, nous avons consulté, nous avons réfléchi, nous avons médité pour savoir si vraiment c'est nous qui étions dans l'erreur ou si réellement nous n'avions pas de raison suffisante de ne pas nous soumettre à ce nouveau rite. Eh bien, justement, l'insistance que mettent ceux qui nous sont envoyés de Rome pour nous demander de changer de rite, nous fait réfléchir, et nous avons la conviction que précisément ce rite nouveau de la messe exprime une nouvelle foi, une foi qui n'est pas la nôtre, une foi qui n'est pas la foi catholique.

Cette nouvelle messe est un symbole, une expression, une image d'une foi nouvelle, d'une foi moderniste, car si la Sainte Eglise a voulu garder tout au cours des siècles, ce trésor précieux qu'elle nous a donné du rite de la sainte messe canonisée par saint Pie V, ce n'est pas pour rien. C'est parce que dans cette messe se trouve toute notre foi, toute la foi catholique: la foi dans la Sainte Trinité, la foi dans la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la foi dans le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a coulé pour la rédemption de nos péchés, la foi dans la grâce surnaturelle, qui nous vient du Saint Sacrifice de la messe, qui nous vient de la Croix, qui nous vient par tous les sacrements. Voilà ce que nous croyons en célébrant le Saint Sacrifice de la messe de toujours. Cette messe est une leçon de foi, indispensable pour nous en cette époque où notre foi est attaquée de toutes parts. Nous avons besoin de cette messe véritable, de cette messe de toujours, de ce Sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ.[...] » *Ecône, le 29 juin 1976*

On veut faire passer Monseigneur Lefebvre pour hérétique ou schismatique. Hérétique parce qu'il refuse l'enseignement nouveau qui se développe dans l'Eglise, schismatique parce qu'il dénonce l'autorité qui ne remplit plus son rôle de gardienne de la Tradition. Monseigneur retourne l'argument contre ses adversaires.

« Cette Eglise conciliaire est une Eglise schismatique parce qu'elle rompt avec l'Eglise catholique de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdo-



Les sacres à Ecône le 30 juin 1988

ce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte déjà condamné par l'Eglise en maints documents officiels et définitifs.

C'est pourquoi le fondateur de l'Eglise conciliaire insiste tant sur l'obéissance à l'Eglise d'aujourd'hui, faisant abstraction de l'Eglise d'hier comme si elle n'existait plus.

Cette Eglise conciliaire est schismatique parce qu'elle a pris pour base de sa mise à jour des principes opposés à ceux de l'Eglise catholique: ainsi la nouvelle conception de la messe, exprimée dans le n° 5 de la préface du Missale romanum et le n° 7 du premier chapitre qui donne à l'assemblée un rôle sacerdotal qu'elle ne peut avoir; ainsi également le droit naturel, c'est-à-dire divin, de toute personne et de toute groupe de personnes à la liberté religieuse.

Ce droit à la liberté religieuse est blasphématoire car c'est prêter à Dieu des intentions qui détruisent sa majesté, sa gloire, sa royauté. Ce droit implique la liberté de conscience, la liberté de pensée et toutes les libertés maçonniques.

L'Eglise qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette Eglise conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le Pape, les évêques, prêtres et fidèles, adhèrent à cette nouvelle Eglise, ils se séparent de l'Eglise catholique. L'Eglise d'aujourd'hui n'est la véritable Eglise que dans la mesure où elle continue et fait corps avec l'Eglise d'hier et de toujours. La norme de la foi catholique, c'est la Tradition. La demande de S Exc. Mgr Benelli est donc éclairante: soumission à l'Eglise conciliaire, à l'Eglise de Vatican II, à l'Eglise schismatique. » **Ecône, le 29 juillet 1976**

Devant la mauvaise volonté des autorités romaines, certains, dans l'entourage de Monseigneur Lefebvre, pensent qu'il devrait couper totalement avec Rome, laisser ces aveugles conduire d'autres aveugles, sans plus s'en occuper. Monseigneur réagit vigoureusement. Cette explication montre pourquoi, aujourd'hui encore, malgré les vexations de toutes sortes et cette volonté tenace de Rome de plier la Fraternité aux nouveautés destructrices, Monseigneur Fellay cherche toujours ces contacts avec les autorités de l'Eglise.

« Chers amis, avant de poursuivre les quelques explications et discussions que j'ai pu avoir là-bas à Rome, je voudrais quand même préciser le pourquoi de ces démarches. Je sais qu'il y en a quelques uns parmi vous qui ne comprennent pas bien et qui même ne comprennent pas du tout. Je le regrette parce que je le dis franchement, je crois que c'est une tendance au schisme. Ceux qui croient qu'on peut ne plus avoir de contact du tout ni avec Rome, ni avec les évêques, ni avec tout ce qui se fait dans l'Eglise ont une tendance schismatique. Or moi je ne veux pas entrer dans le schisme. Je veux rester dans l'Eglise. » **Conférence aux séminarites à Ecône, le 16 janvier 1979**

Enfin je vous livre une conférence passionnante où Monseigneur fait le point de la situation. C'était en janvier 1987.

« Les étapes d'un combat »

La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X a été officiellement fondée en 1970. Pour ceux qui ne connaissent pas bien son histoire, sans doute est-il bon d'en rappeler les principales étapes, au moment, où dans les circonstances que nous connaissons, nous nous efforçons de continuer et de développer ce que la Providence nous a donné de faire.

Si les événements apportaient un changement en faveur d'un retour à la Tradition à l'intérieur de l'Église, évidemment la situation se trouverait simplifiée pour nous. Nous serions certainement agréés par la hiérarchie, comme nous l'avons été dans les débuts et tous ces problèmes de relations avec les évêques, avec Rome, ne se poseraient plus.

Pour l'heure, nous devons garder l'authenticité de la Fraternité qui a été fondée, sans doute dans des circonstances bien particulières, mais cela aurait très bien pu se faire dans des temps normaux. Elle a été suscitée, c'est vrai, par la dégradation des séminaires. Mais, il y a eu des Sociétés comme celles de Saint-Vincent-de-Paul ou de Saint-Jean-Eudes, qui ont été fondées avec un objectif identique, qui est et demeure celui de donner une bonne formation sacerdotale aux futurs prêtres et de leur permettre ainsi d'exercer un ministère qui soit l'occasion d'un renouveau dans l'Église.

Raison d'être de la Fraternité: former des prêtres selon l'esprit de l'Église

La Fraternité a donc été fondée avant tout pour faire des prêtres et par conséquent pour ouvrir des séminaires. C'est tout à fait conforme à la Tradition de l'Église : continuer tout simplement la formation sacerdotale traditionnelle pour l'Église.

Nous ne cherchons rien d'autre et nous n'avons jamais voulu innover, sinon dans le sens de la Tradition et en retrouvant certains éléments qui manquaient peut-être un peu à la formation des séminaristes particulièrement au plan spirituel. C'est pourquoi nous avons ajouté aux études philosophiques et théologiques une année de spiritualité. Celle-ci complète bien la préparation des séminaristes au Sacerdoce en les plaçant dans une atmosphère vraiment spirituelle. Ce n'est certes pas une innovation qui va dans le sens des modernistes, mais bien au contraire dans celui de la Tradition de l'Église. [...]

La Fraternité officiellement approuvée par Rome

C'est sous cette forme que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a été approuvée et érigée dans son diocèse par Mgr Charrière, évêque de Fribourg, le 1er novembre 1970. C'est sous cette forme qu'elle a aussi été approuvée par Rome.

Cela est très important et même fondamental et il ne faut pas hésiter à le rappeler à ceux qui ne connaissent pas bien l'histoire de la Fraternité. Le document romain est en effet capital, car il est tout à fait officiel. Il porte la date du 18 février 1971



Ecône, le séminaire de l'espoir.

et le timbre de la Sacré Congrégation pour les religieux. Il est signé par son préfet le cardinal Wright et soussigné par Mgr Palazzini, qui était son secrétaire à l'époque et qui est aujourd'hui cardinal. Ce document officiel, émanant d'une Congrégation romaine approuvant et louant « la sagesse des normes » des statuts de la Fraternité ne peut être regardé autrement que comme un décret de louange qui, par conséquent, autorise notre Société

à être considérée comme de Droit pontifical pouvant par le fait même incardiner. [...]Cet acte du cardinal Wright, si on l'étudie de près, n'est pas seulement une lettre mais un « décret de louange », puisque effectivement il loue les statuts de la Fraternité. C'est un acte tout à fait officiel. Il ne s'agit nullement d'une lettre privée. Ainsi, *pendant cinq ans, nous avons eu l'approbation totale de l'Église diocésaine et de Rome. Nous étions donc entés sur l'Église.* Ceci est fondamental pour l'action providentielle accomplie par la Fraternité, et nous renforce dans notre existence et notre action en général. Étant vraiment d'Église, reconnus officiellement par l'Église, nous avons été persécutés.

Pourquoi sommes-nous persécutés ?

Nous sommes persécutés uniquement parce que nous gardons la Tradition et en particulier la Tradition liturgique.

Toujours en replaçant les faits dans l'ordre de leur intervention historique, il est aussi du plus grand intérêt de relire la lettre que Mgr Mamie m'a adressée le 6 mai 1975, pour bien nous pénétrer des véritables raisons qui ont poussé l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg à nous retirer ILLÉGALEMENT les actes effectués par son prédécesseur et particulièrement le décret d'érection de la Fraternité du 1er novembre 1970. C'est un témoignage. Mgr Mamie reconnaît, puisqu'il l'écrit, que la Fraternité a fait l'objet d'un décret d'érection signé par son prédécesseur au titre de *Pia Unio* avec siège à Fribourg « approuvant et confirmant les statuts de ladite Fraternité. »

Il n'avait pas le droit d'agir ainsi et de retirer de son propre chef cette reconnaissance canonique. C'est explicitement contraire au Droit Canon. (Can. 493).

Or, par deux fois dans sa lettre Mgr Mamie parle de la liturgie. « ... Je vous rappelais votre refus en ce qui concerne *la célébration de la Sainte Messe* selon le rite établi par S.S. Paul VI... » et « Quant à nous, nous continuons de demander aux fidèles comme aux prêtres catholiques d'accepter et d'appliquer toutes les orientations ou décisions du Concile Vatican II, tous les enseignements de Jean XXIII et

de Paul VI, toutes les directives des secrétariats institués par le Concile y compris *dans la liturgie nouvelle*. Cela nous l'avons fait, nous le ferons encore même aux jours les plus difficiles, avec la grâce de Dieu, parce que c'est le seul chemin pour édifier l'Église. »

Voilà ce qu'écrivait Mgr Mamie à cette époque.

Par deux fois dans cette lettre il rappelle la liturgie. « Parce que vous vous opposez à la liturgie. » C'est donc bien le motif principal, essentiel qui nous a valu ces mesures inqualifiables et illégales. Il faut bien que l'on se rappelle cela. La question de l'ordination des prêtres est venue postérieurement. En réalité, le véritable motif pour lequel nous avons été et sommes persécutés – illégalement encore une fois – par Mgr Mamie, par les cardinaux de Rome et les évêques de France, c'est en raison de notre attachement à la Sainte Messe de toujours. « Puisque vous continuez cette liturgie, vous êtes contre le Concile du Vatican. Puisque vous êtes contre le Concile, vous êtes contre le Pape. C'est inadmissible. Donc nous vous supprimons. » Le raisonnement était simple.

Alors ils ont exhibé l'Ordo de Mgr Bugnini et inventé ce qui n'existait pas : l'obligation de la nouvelle messe, qui a été imposée par les services du Vatican et par les évêques en France. C'est ainsi que, malheureusement, la Messe ancienne a été abandonnée par des communautés comme celle de l'Abbaye de Fontgombault, sous prétexte qu'il fallait obéir aux évêques. Tout cela a été imposé par la force, par la contrainte. On voulait absolument aussi nous contraindre à abandonner cette liturgie et par le fait même à fermer notre séminaire.

Devant cette imposture et l'illégalité dans laquelle tout cela a été fait et surtout devant l'esprit dans lequel cette persécution a été orchestrée, un esprit moderniste, progressiste et maçonnique, nous avons cru devoir continuer. On ne peut pas admettre quelque chose qui a été fait illégalement, dans un esprit mauvais, contre la Tradition et contre l'Église, pour la détruire.

Nous avons toujours refusé de collaborer à la destruction de l'Église

Cela, nous l'avons toujours refusé. Du jour où nous refusions, il est évident que nous nous placions contre ceux qui apparaissent comme étant l'Église légale : nous étions hors la loi de l'Église et eux la respectaient. Nous croyons cette appréciation inexacte, car ce sont eux qui en fait s'éloignent de la légalité de l'Église et que nous, au contraire, nous demeurons dans la légalité et la validité. Considérant objectivement qu'ils accomplissent des actes dans un esprit qui détruit l'Église, dans la pratique nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'agir d'une façon qui paraît contraire à la légalité de l'Église. C'est vrai. Et c'est une situation bien étrange que celle d'apparaître dans l'arbitraire en continuant simplement à célébrer la Messe de toujours et à ordonner des prêtres selon ce qui était la légalité jusqu'au Concile. C'est cependant cela qui m'a valu d'être frappé de suspense et aux prêtres qui ont accepté d'être ordonnés d'être interdits. [...]

La loi fondamentale de l'Église, c'est le salut des âmes

Dès lors, nous avons agi selon les lois fondamentales de l'Église *pour sauver les âmes, sauver le Sacerdoce, continuer l'Église*. Ce sont effectivement bien celles-là qui sont en cause. Nous nous opposons à certaines lois particulières de l'Église pour garder les lois fondamentales. En faisant jouer les lois particulières contre nous, ce sont les lois fondamentales qui sont détruites : c'est aller contre le bien des âmes, contre les fins de l'Église.

Le nouveau Droit Canon comporte des articles qui sont contre les fins de l'Église. Quand on permet que la communion soit donnée à un protestant, on ne peut pas dire que cela ne va pas contre les fins de l'Église. Quand on affirme : il y a deux pouvoirs suprêmes dans l'Église, on ne peut pas dire que cela ne va pas contre les fins de l'Église. Elle est contraire au dogme cette définition de l'Église Peuple de Dieu dans lequel se trouvent fondamentalement tous les ministères, on ne fait plus de distinction entre le clergé et les laïcs. Tout cela va contre les fins de l'Église. On détruit les principes fondamentaux du Droit et l'on voudrait que nous nous soumettions.

Pour sauver les lois fondamentales de l'Église, nous sommes obligés d'aller contre les lois particulières. Dans tout cela qui a tort, qui a raison ? Evidemment ont raison ceux qui sauvent les fins de l'Église. Les lois particulières sont faites pour les lois fondamentales, c'est-à-dire pour le salut des âmes, pour la gloire de Dieu, pour la continuation de l'Église. C'est parfaitement clair. [...]

Quand Rome demande : « Mais enfin vous pouvez bien adopter la nouvelle liturgie et continuer vos séminaires, ce n'est pas cela qui les fera disparaître », j'ai répondu : Dieu sait si nous y sommes ! [...]

Nous voulons continuer l'Église

Alors, nous qui sommes entés sur l'Église, nous qui avons reçu les approbations officielles de l'Église, nous voulons continuer l'Église, continuer le Sacerdoce, sauver les âmes.

Que l'on me comprenne bien, je ne dis pas que la Fraternité c'est l'Église, mais nous sommes d'Église, comme l'ont été les Sulpiciens, les Lazaristes, les Missions étrangères et tant d'autres. Nous avons été reconnus comme tels et nous le demeurons. Nous ne voulons pas changer.

Il n'y a qu'une Église, dont nous sommes un rameau puissant, plein de sève, approuvé par l'Église absolument comme les autres Sociétés l'ont été autrefois et



Ordinations des prêtres à Ecône

qui sont maintenant – hélas – en grande majorité en train de mourir de leur belle mort.

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a été suscitée, pensons-nous, providentiellement par le Bon Dieu pour être un phare, une lumière dans le monde entier afin de sauver le vrai Sacerdoce, le vrai Sacrifice de la Messe, la Doctrine et la Tradition de l'Église et la Vérité pour apporter le salut aux âmes. Nous vivons dans un temps vraiment exceptionnel et croyons-nous apocalyptique, nous devons supplier le Bon Dieu, prier saint Pie X notre patron, afin de recevoir les grâces qui nous fortifient.

Le Bon Dieu m'a presque contraint à fonder la Fraternité, à réaliser cette œuvre, qui dans son développement semble bien avoir reçu Sa bénédiction. Nier cela, serait nier l'évidence. Tout le monde peut le constater.

Beaucoup d'entre nos prêtres ont maintenant plus de huit ans, plus de dix ans de Sacerdoce et le nombre des catholiques qui gravitent autour d'eux et qui sont heureux de les avoir est considérable. Combien de fois je reçois des lettres ou des compliments quand je passe dans les prieurés : « *Ah, Monseigneur, vos prêtres ! Heureusement que nous avons vos prêtres ! Quel bien ils nous font. Ils nous aident, ainsi que nos familles, à demeurer catholiques. Combien nous vous remercions !* ».

Comment ne pas constater l'action de la Providence quand on voit ces vocations qui viennent de partout, et ce malgré toutes les attaques et les entreprises subversives pour essayer de nous démolir. Il n'y a pas de doute, le diable fait tout ce qui est en son pouvoir pour nous diviser, pour nous désagréger, c'est clair. Malheureusement, dans une certaine mesure, il y est parvenu : trop nombreux sont ceux qui nous ont abandonné. J'ai ordonné trois cent six prêtres depuis quinze ans, dont cinquante-six d'entre eux pour les communautés ou monastères amis. Naturellement les premières années, il n'y a pas eu beaucoup d'ordinations. Les premières ordinations importantes ont commencé en 1975. En onze ans, cela fait tout de même un chiffre assez considérable et cela malgré toutes les oppositions, les persécutions contre nos séminaires, malgré aussi le découragement que l'on provoque chez les séminaristes et que certains sont parvenus à détourner de leur vocation.

Soyons unis, courageux, soyons fermes, continuons. Le Bon Dieu nous bénira certainement. Nous ne devons pas craindre et trembler, mais demeurer résolu à défendre et à transmettre notre Foi.

Louis Veillot disait : « Deux puissances vivent et sont en lutte dans le monde : la Révélation et la Révolution ». Nous avons choisi de garder la Révélation, tandis que la nouvelle Église conciliaire a choisi la Révolution. La raison de nos vingt années de combat est dans ce choix.

Prions, demandons à la Très Sainte Vierge, à notre Reine à laquelle la Fraternité est consacrée de nous aider. » ♦



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Ce décret de promulgation du Prince-Président Bonaparte, stipulait aussi plusieurs clauses, par exemple que :

« Les écoles secondaires ouvertes par les évêques seraient soumises à la seule condition de la surveillance de l'Etat. »

« Jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné, le Séminaire du Saint-Esprit à Paris servirait de Grand Séminaire commun pour les trois évêchés coloniaux. »

« Qu'en cas de vacance des sièges, le Vicaire Général qui gouvernerait pendant la vacance posséderait les pouvoirs accordés aux Prélats eux-mêmes. »

« Les ministres du Culte ne pourraient être suspendus que par les Evêques, et ne pourraient être poursuivis devant les tribunaux qu'en vertu d'une autorisation préalable du Conseil Privé. »

« Qu'aucune Congrégation religieuse ne pourrait s'établir sans l'accord de l'Evêque et du Gouverneur. »

« Dans l'ordre des préséances, au cours des solennités ecclésiastiques, l'Evêque prendrait rang immédiatement après le Gouverneur. »

« La place du Gouverneur dans le chœur de l'Eglise serait du côté de l'épître, et élevé sur un degré, avec fauteuil et prie-Dieu. » Etc.

C'est dans ces conditions, que Monseigneur Le Herpeur, Chanoine de Bayeux, et chapelain de Notre Dame de la Délivrande, en Normandie, fut officiellement nommé, (sur les conseils du Père Libermann), par décret du 18 Décembre 1850, Evêque de la Martinique.

Né à Caen en 1797, il avait 53 ans.

A son sacre, qui eut lieu à Bayeux, le 15 Janvier 1851, (nous dit Théodore Baude) assistaient le Maire de Saint-Pierre, Alfred

AGNES, et BISSETTE, député de la Martinique. ♦

Par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



Quant aux inventaires, nous possédons celui de 1860 et les vingt-six autres qui le suivirent jusqu'en 1944. On y énumère avec beaucoup d'exactitude tout ce que possède l'église et le presbytère, en indiquant soigneusement l'état neuf ou usagé de tous les objets inventoriés.

En 1860 c'est le dénuement le plus complet. On ne trouve à l'église, avec les trois autels, les statues de saint Joseph et de la Vierge Marie, que quelques chandeliers, une croix d'argent et le confessionnal. Les fonts baptismaux et le chemin de croix sont déclarés en très mauvais état. A la sacristie, l'armoire - elle aussi en mauvais état - ne renferme que deux missels très usagés, quatre nappes d'autel et quelques ornements presque tous hors d'usage.

Les « richesses » du presbytère sont à l'avenant : un canapé, une armoire, un lit, qualifié de « mauvais », six draps, six chaises, quelques assiettes et six couverts.

Il arrive de temps à autre que le « ménage » du Bon Dieu - pour employer une expression du saint Curé d'Ars - et celui de son serviteur, le prêtre, se trouva un peu plus reluisant. Ce fut le cas en 1863 où l'on nous révèle l'existence d'un trésor : un vrai trésor : des anneaux, des colliers, des épingles, des broches, des bracelets, le tout en or, déposé dans une boîte à bijoux.

Ces bijoux, nous l'apprendrons en 1867 au conseil de Fabrique, avaient été offerts par Rose Duvallon et Charlotte Beaujean, dans le but « d'enjoliver l'hôtel (sic) de la Vierge ».

On le signale encore en 1875 et en 1885. Puis ils disparaissent mystérieusement et plus aucune allusion après 1889.

L'église avait un « suisse » en 1868, puisqu'on signale, cette année-là, un habit à son usage. Ce suisse d'ailleurs, mais plus probablement un de ses successeurs, se manifestera directement en 1899 pour demander de l'augmentation et le renouvellement de sa tenue ordinaire ; il exigera de plus une tenue de deuil. M. le Grand Vicaire Canappe, qui deviendra évêque de Guadeloupe, écrivait dans son rapport du 22 février 1880 qu'avec son costume, il ressemblait à « un arlequin ». Son traitement était de 100 F par an. Il y avait aussi deux sonneurs, aux appointements respectifs de 100 et 60 F, un organiste qui touchait, lui aussi, 100F et deux chantres qui totalisaient 300 F. ♦

LA VIE AU PRIEURÉ



Fin d'année chargée avec les confirmations par Monseigneur Tissier de Mallerai, les premières communions, le pèlerinage à Orléans ou à Fond Saint-Denis, sans oublier les travaux de l'école...



Pour ceux qui ont internet, n'hésitez pas : www.laportelatine.org



FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

www.laportelatine.org

La Porte Latine

Site officiel du district de France



Le Saint du mois

C'est à Pouy, petit village des Landes, près de Dax, que naquit saint Vincent de Paul, le 24 avril 1581. Il garda pendant son enfance les troupeaux de son père. Tout jeune enfant, lorsqu'il revenait du moulin, rapportant la farine à la maison paternelle, il en donnait des poignées aux pauvres qui lui en demandaient. « De quoi son père, qui était homme de bien, témoigna n'être pas fâché. » A l'âge de douze ans, ayant amassé peu à peu jusqu'à trente sous de ce qu'il avait pu gagner, ce qu'il estimait beaucoup en cet âge et en ce pays où l'argent était rare, et ayant un jour trouvé un pauvre qui lui paraissait dans une grande indigence, touché de compassion, il lui donna tout son trésor.

De si heureuses dispositions inclinèrent son père à faire quelques sacrifices pour l'appliquer aux études en vue du sacerdoce. Le jeune enfant étudia d'abord au collège de Dax ; plus tard, une paire de bœufs fut vendue pour l'aider à continuer la théologie à l'Université de Toulouse.

Il fut ordonné prêtre le 13 septembre 1600 : il n'avait que 19 ans, les décrets du Concile de Trente n'étant pas encore reçus en France. Or, il arriva qu'en 1605, ayant à revenir par mer de Marseille, il tomba en captivité et fut emmené par les pirates à Tunis. Il fut vendu d'abord à un pêcheur, puis à un mé-

decin, enfin à un renégat qui l'employa au travail des champs. Il obtint sa conversion, et ils gagnèrent la France.

La Providence poussa l'apôtre à Paris, centre de toutes les misères et de toutes les ressources, à la fin de l'année 1608. Il avait le titre d'aumônier de la reine Marguerite de France et il visitait les hôpitaux. Désormais sa vie ne sera plus qu'un acte sublime de charité au service des pauvres. Dieu donna à Vincent de Paul de servir les pauvres dans toutes les conditions où on peut les rencontrer. Ce fut d'abord comme curé d'humbles paroisses ; à Clichy, dans la banlieue de Paris, et à Châtillon-sur-Chalonne. En peu d'années, tant la main de Dieu était visiblement avec lui, Vincent avait renouvelé la population de Clichy dans la religion, rebâti l'église, institué des confréries, posé les bases d'une école ecclésiastique. A Châtillon, il ne mit que cinq mois pour réaliser les merveilles qu'il avait accomplies à Clichy : il amena à une vie exemplaire les prêtres qui vivaient en cette localité ; il convertit les hérétiques et c'est là qu'il fonda les premières associations de charité, des Dames de Charité, et des futures Conférences de Saint Vincent de Paul.

Louis XIII lui donna le titre d'aumônier général des galères de France. Vincent en profita pour obtenir de visiter ses prisonniers. Il se mit à évangéliser les bagnes ; il procura l'améliora-

tion de la condition matérielle des forçats dans leurs prisons et sur les galères ; il allait essuyer leurs larmes, leur porter les consolations de la religion et adoucir leur douleur.

Il fonda une communauté de missionnaires, qu'on appela la Congrégation de la Mission, ou encore des Lazaristes, qui était chargée d'évangéliser les campagnes. Il s'appliqua aussi à la réforme des Séminaires pour laisser de bons curés dans les paroisses.

L'homme de Dieu organisa l'œuvre des Enfants-Trouvés pour recueillir les enfants abandonnés. Il créa plusieurs hôpitaux, dont l'hôpital du Nom de Jésus et

l'Hôpital général de Paris, destiné à recueillir les mendiants. Il s'appliqua à soulager les régions frappées par la guerre, la famine et la peste, et les chrétiens retenus esclaves en Afrique du Nord. Il envoya des missionnaires pour évangéliser l'île de Madagascar. Avec Sainte Louise de Marillac, il fonda la Compagnie des Filles de la Charité. Aussitôt à l'œuvre, les Filles de saint Vincent, penchées sur le berceau des enfants trouvés ou sur le lit des mou-

rants, envoyées par leur bienheureux Père lui-même sur les champs de bataille, au siège de Calais et parmi les pestiférés, provoquèrent un cri d'admiration, qui n'a cessé de retentir dans l'Eglise catholique.

Le secret de tant de merveilles était dans l'amour de Dieu, amour pratique qui brûlait au cœur de saint Vincent de Paul. « Aimons Dieu, Messieurs et mes Frères, disait-il aux membres de sa communauté, et aimons-le aux dépens de nos bras et à la sueur de notre front ». De fait, l'homme de Dieu, jusqu'à sa mort – et il mourut âgé de quatre-vingts ans – se levait chaque matin à 4 heures. Souvent, au lever, une discipline

sanglante meurtrissait ses épaules. Les premières heures du jour étaient pour la prière et la méditation, qu'il faisait à genoux, avec les siens, dans la chapelle de la maison de Saint-Lazare. Il célébrait alors la messe avec une foi qui ravissait les assistants.

Dieu l'appela enfin le 27 septembre 1660 à recevoir la récompense.



**SAINT VINCENT
DE PAUL**
Apôtre de la charité
Fête le 19 juillet

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie
Reine des Cœurs
☞ *Vendredi 7 septembre*
☞ *Pas de réunion en juillet-août*
- ◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).
☞ *Pas de cours en juillet-août*
- ◆ Conférence (de 7h30 à 8h30 à la chapelle).
☞ *Pas de conférence en juillet-août*

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ A Cayenne : Chapelle
Saint-Denis (Campus
Universitaire Saint-Denis)
☞ *Dimanche 29 juillet à 8h45*
☞ *Dimanche 9 septembre à 8h45*

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ◆ Réunion de la Compagnie de Marie
Reine des Cœurs
à 17h30 à la chapelle.
☞ *Pas de réunion en juillet-août*
☞ *Vendredi 7 septembre*

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande
64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours de 7h30 à 10h30
(sauf en juillet-août : jusqu'à 8h30)
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieré*)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ **Messe et confessions** :
selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pître

- ◆ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 18h00
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ◆ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00